



Invitation à présenter une candidature au poste de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

Des candidatures sont présentement sollicitées pour le poste de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut. Cette nomination effectuée selon les dispositions de la loi est pour un mandat à temps plein de cinq ans.

Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La personne choisie pour occuper ce poste est nommée sur recommandation de l'Assemblée législative conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le ou la titulaire de ce poste exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Il est possible de consulter cette loi à l'adresse www.nunavutlegislation.ca.

La personne choisie pour occuper ce poste sera un juriste ou une juriste d'expérience possédant une solide connaissance du droit administratif, y compris des tendances nationales en matière de législation sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. L'expérience professionnelle doit également inclure des succès avérés dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines.

Vous pouvez obtenir un *profil* détaillé du poste auprès du Bureau de l'Assemblée législative ou en téléchargeant ce document sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse www.assembly.nu.ca. Les rapports annuels et autres publications du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.atipp-nu.ca.

Les candidats ou candidates doivent faire état de façon détaillée de l'expérience et des compétences répondant aux exigences énoncées dans le *profil* du poste. Ce poste offre un salaire pouvant s'échelonner de **129 468 \$ à 184 955 \$ par an**. Si le candidat retenu ou la candidate retenue ne réside pas à Iqaluit au moment de sa nomination, une aide à la réinstallation sera fournie. Un logement subventionné du personnel est disponible pour ce poste. Les candidatures seront acceptées jusqu'au **vendredi 29 novembre 2019** à 17 h (HNE). Veuillez noter que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Les demandes de renseignement et les candidatures doivent être transmises à :

Secrétaire du Bureau de régie et des services
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : (867) 975-5000 Téléc. : (867) 975-5191
Courriel : submissions@assembly.nu.ca